



SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 485

SÉANCE du 16 SEPTEMBRE 2020

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 10/09/2020

Date d'affichage : 22/09/2020

Étaient présents :

ANSART Pierre, AUCHART Ernest , BERTEIN Gabriel , BERTOUT Sébastien, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CARTON Philippe, COTTEL Jean-Jacques, DEGAUQUIER Olivier, DERUY Isabelle, DESFACHELLE Nicolas, DISTINGHIN Jean-Marie, DREMAUX Ingrid, DUPOND Cédric, LEBLANC Jean-Paul, LEVIS Jean-Claude, LIBESSART Catherine, MATHISSART Michel, MICHEL Didier, MILLEVILLE Bernard, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, POULAIN Eric, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEAU Philippe, SEROUX Michel, SIMON Françoise, VAN CAENEGHEM Romain.

Absents excusés / Pouvoirs

CANLER Philippe donne pouvoir à MATHISSART Michel, CAYET Alain donne pouvoir à DESFACHELLE Nicolas, DESAILLY Jean-Michel, DOUCHET Bérandère donne pouvoir à DERUY Isabelle, DROMART Evelyne donne pouvoir à DREMAUX Ingrid, DUE Gérard donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, FERET Claude, FLAHAUT Michel donne pouvoir à BOUQUILLON Daniel, GHEERBRANT Nathalie donne pouvoir à MICHEL Didier , GUILLEMANT Pierre donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, LECORNET Claude donne pouvoir à LEVIS Jean-Claude, LESAGE Jean-Guy donne pouvoir à NORMAND Arnold, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à ANSART Pierre, PUCHOIS Jean-Pierre donne pouvoir à PLU Jean-Claude, SKOWRON Richard donne pouvoir à SEROUX Michel, TABARY Daniel donne pouvoir à BLONDEL Michel, TILLARD Jean-Luc donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise, VAN GHELDER Alain donne pouvoir à MILLEVILLE Bernard.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 31
- Votants : 47
- Pouvoirs : 16

Élection des autres membres du Bureau

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L.2121-21 et par renvoi aux articles L.5711-1 et L.5711-2 ; le Comité syndical complète la composition du Bureau par l'élection en son sein d'autres membres, en l'occurrence au nombre de 8, au scrutin secret et à la majorité absolue.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nul ne peut être élu membre du bureau s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus et n'a pas la nationalité française.

Il est rappelé que ne peuvent être membres du bureau, ni même en exercer temporairement les fonctions, les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communautaire, de l'assiette, du recouvrement



ou du contrôle de tous impôts et taxes dans tous les Établissements Publics c qui, dans leur département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité s'applique aux comptables supérieurs du trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au précédent alinéa, aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux desdites administrations.

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice des fonctions de membre du bureau.

Enfin, les agents salariés du président ne peuvent être membres du bureau si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de Président.

...

Madame la Présidente procède à l'appel de candidatures pour l'élection des 8 autres délégués du Bureau et fait procéder aux scrutins correspondants.

Monsieur Frédéric LETURQUE, Président de la Communauté urbaine d'Arras propose :

- Madame GHEERBRANT Nathalie
- Monsieur Alain VAN GHELDER
- Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS
- Monsieur Frédéric LETURQUE

Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président de la Communauté de communes du Sud Artois propose :

- Madame Evelyne DROMART
- Monsieur Daniel TABARY

Monsieur Michel SEROUX, Président de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois propose :

- Monsieur Jean-Michel DESAILLY
- Monsieur Michel SEROUX

...

Élection du 1^{er} membre du Bureau

Monsieur Frédéric LETURQUE déclare faire acte de candidature au poste de 1^{er} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 47 (Quarante-sept)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47 (Quarante-sept)
- Majorité absolue : 24 (Vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Frédéric LETURQUE : 47 voix (Quarante-sept)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur LETURQUE Frédéric a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 2^{ème} membre du Bureau

Monsieur Michel SEROUX déclare faire acte de candidature au poste de 2^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 47 (Quarante-sept)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47 (Quarante-sept)
- Majorité absolue : 24 (Vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Michel SEROUX : 47 voix (Quarante-sept)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel SEROUX a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 3^{ème} membre du Bureau

Madame Nathalie GHEERBRANT déclare faire acte de candidature au poste de 3^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 47 (Quarante-sept)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47 (Quarante-sept)
- Majorité absolue : 24 (Vingt-quatre)

A obtenu :

- Madame Nathalie GHEERBRANT : 47 voix (Quarante-sept)

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Nathalie GHEERBRANT a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 4^{ème} membre du Bureau

Monsieur Alain VAN GHELDER déclare faire acte de candidature au poste de 4^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 47 (Quarante-sept)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47 (Quarante-sept)
- Majorité absolue : 24 (Vingt-quatre)



A obtenu :

- Monsieur Alain VAN GHELDER : 47 voix (Quarante-sept)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Alain VAN GHELDER a été élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 5^{ème} membre du Bureau

Monsieur Daniel TABARY déclare faire acte de candidature au poste de 5^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 47 (Quarante-sept)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47 (Quarante-sept)
- Majorité absolue : 24 (Vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Daniel TABARY : 47 voix (Quarante-sept)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Daniel TABARY a été élu 5^{ème} membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 6^{ème} membre du Bureau

Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS déclare faire acte de candidature au poste de 6^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 47 (Quarante-sept)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47 (Quarante-sept)
- Majorité absolue : 24 (Vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS : 47 voix (Quarante-sept)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS a été élu 6^{ème} membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 7^{ème} membre du Bureau

Monsieur Jean-Michel DESAILLY déclare faire acte de candidature au poste de 7^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 47 (Quarante-sept)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47 (Quarante-sept)
- Majorité absolue : 24 (Vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Michel DESAILLY : 47 voix (Quarante-sept)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Michel DESAILLY a été élu 7^{ème} membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

Élection du 8^{ème} membre du Bureau

Madame Evelyne DROMART déclare faire acte de candidature au poste de 8^{ème} membre du Bureau :

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 47 (Quarante-sept)
- A déduire :
 - Bulletins blancs : 0 (Zéro)
 - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47 (Quarante-sept)
- Majorité absolue : 24 (Vingt-quatre)

A obtenu :

- Madame Evelyne DROMART : 47 voix (Quarante-sept)

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Evelyne DROMART a été élue 8^{ème} membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.



Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota

Françoise ROSSIGNOL